



National Association  
of Federal Retirees

Association nationale  
des retraités fédéraux

21 décembre 2018

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC)  
L'honorable Navdeep Bains  
Ministre, Innovation, Sciences et Développement économique  
Édifice C.D. Howe  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Monsieur le Ministre,

L'Association nationale des retraités fédéraux est le plus important organisme national de défense des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces armées canadiennes (FAC) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), ainsi que des juges de nomination fédérale, leurs partenaires et leurs survivants. L'organisme Retraités fédéraux est fier de ses 50 ans d'expérience en matière de défense des intérêts de ses membres et de tous les retraités. En collaboration avec nos bénévoles et 176 000 membres d'un océan à l'autre, nous poursuivons cette tradition de campagnes de défense des intérêts vigoureuses et intelligentes qui visent à protéger les pensions et les prestations durement gagnées de nos membres contre les changements qui les menacent et à appuyer les politiques valables qui améliorent la vie de tous les Canadiens à la retraite.

Nous félicitons le gouvernement pour l'initiative dont il fait preuve dans le cadre de la consultation « Améliorer la sécurité de la retraite des Canadiens », même si nous craignons que la portée de cette consultation soit trop limitée pour avoir une incidence importante sur la sécurité du revenu de retraite (SRR) des Canadiens.

Comme nous l'avons indiqué cet été à Innovation, Sciences et Développement économique Canada et à l'honorable Bill Morneau, ministre des Finances, nous avons présenté de nombreuses demandes de discussion approfondie sur la sécurité du revenu de retraite pour tous les Canadiens. Nous avons été déçus de constater que cette consultation est axée presque

exclusivement sur la réaction aux intérêts des retraités en cas d'insolvabilité de l'employeur — bien qu'il s'agisse d'un sujet extrêmement important et pertinent qui doit être examiné. Cela dit, nous avons été heureux d'apprendre de la ministre des Aînés, l'honorable Filomena Tassi, ministre des Aînés, lors de notre rencontre du 26 novembre 2018, que cette consultation n'est que le début d'une conversation beaucoup plus vaste sur la SRR. L'Association nationale des retraités fédéraux est impatiente de participer pleinement à ces solides consultations.

### **Arguments en faveur de la sécurité de la retraite**

La couverture des régimes de retraite à prestations déterminées en milieu de travail continue de diminuer. Pour les travailleurs du secteur privé, elle est passée de 87 % en 1993 à seulement 37 % en 2011. Pendant cette période, il y a eu une évolution importante en direction des régimes à cotisations déterminées, et un grand nombre d'employeurs ont complètement éliminé leurs régimes de retraite. Bien qu'il existe d'autres produits d'épargne personnelle comme les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les Canadiens n'arrivent tout simplement pas à épargner suffisamment pour leur retraite, en raison de la hausse des coûts du logement et de la stagnation des salaires. De plus, ces produits sont moins efficaces que les régimes de retraite à prestations déterminées, car ils ne permettent pas de mettre les ressources en commun et les revenus peuvent être absorbés par les frais. De plus, Statistique Canada estime que 12 % des familles de personnes âgées sont considérées comme ayant un faible revenu et que 28,5 % des aînés célibataires se trouvent au seuil du faible revenu. Cela représente 600 000 Canadiens âgés vivant dans la pauvreté.

Il faut féliciter le présent gouvernement pour les récentes modifications apportées au Régime de pensions du Canada (RPC), au programme Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG). Ce sont là des pas dans la bonne direction, bien que certaines des mesures prises par le présent gouvernement, dont il est question ci-dessous, aient atténué les effets positifs de ces réalisations.

Les retraités fédéraux, les vétérans des FAC et les anciens de la GRC apprécient nos régimes de retraite à prestations déterminées. Ces pensions sont payées par nos propres cotisations et par les salaires négociés et différés versés par nos employeurs. Par conséquent, nos caisses de retraite augmentent grâce aux cotisations obligatoires, et des facteurs d'indexation annuels sont appliqués pour s'assurer que la valeur d'un dollar est préservée au fil du temps.

Cela signifie que nos membres peuvent continuer d'être actifs et engagés au sein de leur collectivité tout au long de leur retraite. Leurs pensions leur permettent de continuer à contribuer à l'économie nationale, à créer des emplois locaux et à payer des taxes et des impôts importants. Nos caisses de retraite investissent au Canada, avec des milliards de dollars dans les grands projets d'infrastructure, l'immobilier, les ressources naturelles et même les entreprises locales. Un nombre moins important de nos membres doivent alors compter sur les programmes de remplacement du revenu financés par les contribuables.

En termes simples, les régimes de retraite bien gérés et disciplinés sont une formule gagnante pour tout le monde.

C'est ce que nous souhaitons à tous les Canadiens : un revenu de retraite sûr, payé par les particuliers pendant leurs années de travail, investi prudemment dans des véhicules efficaces et garanti, pour que les Canadiens âgés puissent profiter des fruits de leur travail pendant leurs années de retraite plutôt que de craindre que leur revenu soit réduit en raison de la faillite de leur ancien employeur, d'une mauvaise gestion de leur régime de retraite ou du renoncement aux promesses de retraite qu'on leur a faites.

### **Pensions et insolvabilité de l'employeur**

Même si nous respectons les préoccupations exprimées par certains particuliers et organismes au sujet de la nécessité de protéger les créanciers d'employeurs insolvable, les pensions des employés et des retraités doivent également être protégées. Les pensions ne sont pas un cadeau. Elles constituent des salaires différés qui ont été achetés et payés par les employés et les retraités, et cette promesse doit être honorée. Ces prestations déterminées accumulées doivent être protégées et les employés et les retraités ne doivent pas faire les frais en cas d'insolvabilité de l'employeur. Leurs intérêts, et tout particulièrement leurs intérêts financiers, doivent être activement représentés.

L'insolvabilité des employeurs et leurs répercussions sur les régimes de retraite à prestations déterminées peuvent nuire considérablement aux employés et aux retraités touchés. Ces situations extrêmement malheureuses ne représentent qu'une fraction du paysage global de la sécurité du revenu de retraite et, de temps à autre, elles peuvent se produire.

Les mesures prises par le gouvernement fédéral par rapport aux pensions en cas d'insolvabilité d'un employeur doivent tenir compte du fait que les employés et les pensionnés méritent d'être protégés, représentés et, en fin de compte, les pensions qu'ils ont payées et pour lesquelles ils ont travaillé méritent aussi de l'être.

### **Le projet de loi C-27, une préoccupation majeure**

Le fait que certains des sujets liés à SRR ne sont pas abordés dans le cadre de la présente consultation nous préoccupe. Plus précisément, nous avons été alarmés et consternés par l'approche du présent gouvernement à l'égard du *projet de loi C-27 — Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension*, et en avons constaté l'absence manifeste dans ce document de consultation.

Le projet de loi C-27 ouvrirait la porte à la modification des régimes de retraite à prestations déterminées accumulées des employés et des retraités des sociétés d'État et des employeurs sous réglementation fédérale. Il permettrait de transformer ces prestations déterminées accumulées en régimes de retraite à prestations cibles (RRPC), aussi appelés régimes de retraite à risques partagés. En permettant ce type de conversion, le projet de loi C-27 créerait un dangereux

précédent et aurait probablement une incidence négative sur la sécurité du revenu de retraite des Canadiens. Par exemple, le Nouveau-Brunswick, qui a mis en place ce type de cadre législatif et réglementaire, fait l'objet d'une contestation juridique continue, et les employés et les retraités ont été touchés. Le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick a dû augmenter les cotisations et apporter des modifications au calcul des prestations, tout en réduisant également l'indexation.

En 2015, dans une entrevue accordée au magazine *Sage*, le premier ministre Trudeau a promis à Retraités fédéraux que les régimes de retraite à prestations déterminées « qui ont déjà été payés par les employés et les pensionnés, ne devraient pas être rétroactivement convertis en [régimes à prestations cibles] ». Malgré cette promesse, le projet de loi C-27 a été présenté en octobre 2016 et permettrait exactement cela. Nos membres et nos partenaires ont rencontré des dizaines de députés, de sénateurs et de membres du personnel de divers ministères. Ils ont aussi envoyé plus de 50 000 messages au ministre des Finances et à d'autres pour demander le retrait du projet de loi C-27. Le projet de loi est resté sur la table, en première lecture.

### **Rétablir les faits au sujet des prestations déterminées**

Le gouvernement fédéral doit trouver des moyens de soutenir un environnement au sein duquel les régimes de retraite à prestations déterminées peuvent prospérer. La formulation du document de consultation laisse entendre que les régimes de retraite à prestations déterminées sont une source d'augmentation des coûts pour les employeurs. Toutefois, au fil du temps, les régimes de retraite à prestations déterminées se sont avérés être l'un des moyens les plus rentables d'assurer la sécurité financière à la retraite. Selon le National Institute on Retirement Security des États-Unis, les régimes de retraite à prestations déterminées offrent le même revenu de retraite qu'un régime de retraite à cotisations déterminées, mais à un coût inférieur de 48 %. Cela est attribuable au fait que les régimes de retraite à prestations déterminées permettent la mise en commun des ressources, protègent contre le risque de longévité, offrent un portefeuille équilibré et ont des frais moins élevés.

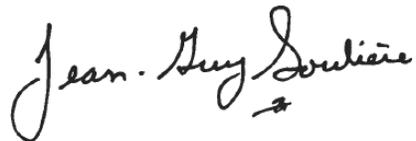
Ces régimes offrent aux Canadiens l'un des systèmes de revenu de retraite les plus solides au monde et, selon la Banque mondiale, le Canada abrite également certains des régimes de retraite à prestations déterminées les plus prospères au monde. Une étude du Boston Consulting Group a déterminé que les prestations versées aux membres de régimes à prestations déterminées réintègrent l'économie canadienne sous forme de dépenses et de taxes de consommation, générant ainsi la croissance commerciale et les emplois. Les petites collectivités profitent considérablement de l'impact des prestations de retraite déterminées. À Moose Jaw, Nanaimo et Orillia, les régimes de retraite à prestations déterminées représentaient en moyenne près de 10 % du revenu total des collectivités.

Pour toutes les raisons susmentionnées et plusieurs autres encore, le gouvernement doit s'efforcer de favoriser un environnement propice aux régimes de retraite à prestations

déterminées sains, bien gérés et disciplinés. Outre cela, il sera essentiel de tirer parti des forces qui caractérisent le paysage actuel des régimes de retraite au Canada. Des régimes de grande envergure et efficaces qui contribuent à maintenir des coûts peu élevés et à mettre les risques en commun, des mesures visant à élargir l'accès à ces types de régimes et la priorité d'offrir la meilleure valeur qui soit aux Canadiens pour leur épargne-retraite doivent être les éléments de base de notre vision collective de la sécurité du revenu de retraite du Canada.

Fort de nos 79 sections locales, de plusieurs centaines de bénévoles et de 176 000 membres partout au pays, notre organisme Retraités fédéraux est un chef de file digne de confiance en matière de défense de la sécurité de la retraite. J'espère avoir bientôt de vos nouvelles au sujet d'autres consultations significatives sur un plus vaste éventail de sujets qui influent sur la sécurité du revenu de retraite au Canada.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Jean-Guy Soulière". The signature is written in a cursive style with a small flourish at the end.

Jean-Guy Soulière  
Président  
Association nationale des retraités fédéraux